

Rapporteur : Monsieur Gilles MAUDUIT

**OBJET : Dénomination de voies – ZAE Valette – Domaine du Coteau –
place de l'Eglise à Antoigné – ZI Nord – route de Monthoiron**

Madame, Monsieur,

La 1^{ère} tranche de la Zone d'Aménagement Economique de Valette (ZAE) est viabilisée et les premiers lots sont ouverts à la commercialisation. Il convient désormais de dénommer les tronçons de voirie réalisés (cf. plan joint).

Par ailleurs, dans le lotissement « Le domaine du Coteau » dont l'arrêté a été signé le 2 avril 2007, les premiers résidents sollicitent une dénomination de voie. Deux rues et une impasse nécessitent une dénomination (cf. plan joint).

Il est proposé de dénommer la place de l'Eglise à Antoigné.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rocade nord une voie a été créée pour accéder à la ZI Nord à partir de l'avenue d'Argenson. Afin de prendre les arrêtés de circulation éventuels il convient de la dénommer.

Suite à la création de la rocade est, la route de Monthoiron a été coupée en deux voies désormais en impasse. Afin de faciliter l'acheminement du courrier et la circulation il est préférable de la dénommer.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie du 27 novembre 2008

Il est proposé au conseil municipal :

de dénommer rond-point de Valette le giratoire situé route d'Antran à l'entrée de la nouvelle Z.A.E.; de dénommer rue Pierre-Gilles de GENNES la voie reliant le rond-point de Valette au chenil; de dénommer rue « Georges CHARPAK » la voie traversant la ZAE du sud vers le nord

de dénommer rue Albert DUBOUT la voie reliant le Chemin de la Taudière au chemin du Peu côté Ouest du lotissement; de dénommer rue Raymond PEYNET la voie située à l'est du lotissement; de dénommer impasse Jean-Jacques SEMPE l'impasse se raccordant sur la rue Albert DUBOUT

de dénommer place Jean THENAULT la place de l'Eglise d'Antoigné.

de dénommer rue Jacqueline AURIOL la voie reliant le giratoire situé avenue d'Argenson au rond-point Francis MARTIN.

de dénommer rue Henri GUILLAUMET le tronçon de la route de Monthoiron situé entre la RD 131 et la rocade (RD 161).

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12338

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS